



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons
Commune de Braine

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Date de la convocation : 05 AVRIL 2024

Date d'affichage : 06 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents :

Monsieur François RAMPELBERG

Monsieur Jean PONS

Madame Nathalie MUSSOT

Monsieur Gérard LAINÉ

Madame Odile JACQUIN

Monsieur Patrick PETITJEAN

Madame Marie-Claude LAINÉ

Madame Nicole GUIDET

Madame Martine TORLET

Madame Sylvie GRÜN

Monsieur Hervé ONYSZKO

Madame Céline NAUDIN

Monsieur Alain LEMAITRE

Monsieur Jacky IGNATE

Monsieur Florian RAYAUME

Absents excusés : Monsieur Stéphane WEBER, Madame Marie-Thérèse GIRARD

Absents non excusés :

Représentés : Madame Marie-Christine BROT à Madame Marie-Claude LAINÉ, Monsieur Freddy LHERMINE à Monsieur Florian RAYAUME

Secrétaire : M. Gérard LAINÉ a été nommé secrétaire de séance

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 a été arrêté et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 2024-40 – LIGNE DE TRESORERIE
- 2024-41 – PRÊT A COURT TERME
- QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N°2024-40 – LIGNE DE TRESORERIE

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil Municipal, M. Gérard LAINÉ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : la Commune de BRAINE est en attente de percevoir les subventions des services de l'Etat pour la DETR, du Conseil Départemental de l'Aisne pour l'API ou l'APV et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de rénovation du Centre technique municipal et pour les travaux de requalification de la Place Schoenenberger pour un montant de 574 134,69 euros. Ces travaux devraient être terminés fin mai 2024.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, à l'unanimité :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 550 000,00 euros, pour une durée **d'un an**, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. François RAMPELBERG, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DELIBERATION N°2024-41 – PRÊT A COURT TERME

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil Municipal, M. Gérard LAINÉ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : prêt à court terme en attente de percevoir le FCTVA pour l'année 2023.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont les dépenses s'élèvent à 1 075 073,00 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues, à l'unanimité :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des dépenses :	1 075 073,00 €
Subventions :	574 134,69 €
Autres recettes (vente immeubles)	269 000,00 €
Court terme FCTVA :	211 179,15 €
Emprunt sollicité au CANE :	
* PRET COURT TERME :	211 000,00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 211 000,00 Euros, d'une durée **d'un an**. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois + 0,90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %.

- 3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.
- 4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- 5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur François RAMPELBERG, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

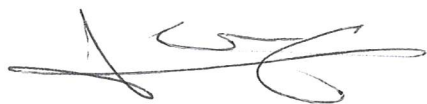
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacky IGNATE explique avoir assisté à l'assemblée générale de l'association MADOMÉ et leur a demandé pourquoi aucune demande de subvention n'avait été faite auprès de la Mairie. On lui a répondu que le dossier est trop compliqué. Monsieur Jacky IGNATE l'a déjà pourtant simplifié. Or, le bilan de l'association n'est pas bon. Madame Françoise MAMDY, Présidente de MADOMÉ va refaire un courrier pour une demande de subvention exceptionnelle.

Le Maire informe avoir reçu une invitation pour se rendre à Haderslev au Danemark. Il sera accompagné de Madame Nathalie MUSSOT et de Madame Capucine MORLOT. Madame Capucine MORLOT sera chargée d'effectuer un reportage photos et vidéos et la rédaction d'articles pour le site internet, les réseaux sociaux et le journal municipal de Braine.

La séance est levée à 20h35

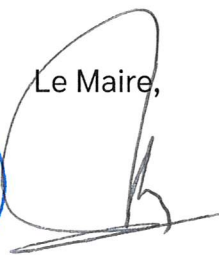
Le Secrétaire de Séance,



Gérard LAINÉ



Le Maire,



François RAMPELBERG